

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 161

présenté par  
Mme Lorho et Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« politiques ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

On ne saurait limiter la liberté de conscience et d'expression d'un fonctionnaire jusqu'à l'empêcher d'exprimer une opinion sur un sujet philosophique, artistique, scientifique, ou autre. Nos fonctionnaires ne sont pas des machines. Le principe de neutralité est le corollaire de la laïcité et concerne donc la question religieuse avant tout.